

# Pandémie, confinement et sans-abrisme : quels enjeux et quelles réponses en Europe ?

27 mai 2020

fapil

Fédération  
des Associations  
et des Acteurs  
pour la Promotion  
et l'Insertion par  
le Logement

Pour répondre à la crise sanitaire liée au coronavirus, la quasi-totalité des pays européens a choisi de confiner leur population. Lorsque l'on demande aux personnes de rester chez elles pour éviter la propagation de la maladie, de nombreux problèmes se posent pour les personnes sans-abri ou mal-logées ainsi que pour les acteurs du logement et de l'hébergement. Cette pandémie de Covid-19 touche l'Europe alors que le nombre de personnes sans-abri n'a jamais été aussi élevé puisqu'il est estimé à 700.000 personnes, soit 70% de plus qu'il y a 10 ans. Nous souhaitons vous partager les regards sur ce sujet d'autres pays européens et les initiatives qui ont éventuellement été prises par les institutions ou les associations chez nos voisins. Avec le déconfinement se pose maintenant la question de la pérennisation des mesures d'urgence qui ont été prises.

## Le recours aux fonds européens prévu par l'Union Européenne

L'Union Européenne a notamment adopté une Initiative d'Investissement en Réaction au Coronavirus qui permet de mobiliser des fonds structurels européens comme le Fonds Social Européen (politiques sociales) ou le Fonds Européen de Solidarité (catastrophes naturelles) pour répondre aux enjeux de la pandémie en finançant par exemple du matériel de protection ou des logements temporaires. De nombreuses institutions européennes soulignent qu'une attention particulière doit être portée à la protection des personnes sans abri et à l'élimination du sans-abrisme. Dans une perspective plus symbolique, les bâtiments vides du Parlement Européen hébergent des femmes sans domicile et sa cantine fournit des repas.

## Le Portugal régularise temporairement les sans-papiers

[Le Portugal](#) a décidé de régulariser de manière temporaire (jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020) toutes les personnes ayant une demande de régularisation en cours. Les permis de séjour sur le point d'arriver à leur terme sont également renouvelés automatiquement. Cette mesure leur permet de bénéficier des mêmes droits que les citoyens portugais, en particulier en termes d'accès aux soins et d'aide financière, et évite donc que leur situation administrative les mette davantage en danger face à la crise sanitaire. Le gouvernement n'a pas communiqué sur le nombre de personnes concernées par cette régularisation temporaire, mais elle bénéficie en particulier à la communauté brésilienne (qui représente 150.000 personnes) et aux travailleurs étrangers employés dans le domaine de la construction et de l'agriculture.

## Etats et collectivités ont financé en urgence des places d'hébergement supplémentaires. Quel avenir pour les personnes qui en ont bénéficié ?

[Dans la région de Bruxelles en Belgique](#), c'est ainsi 700 lits qui ont été réquisitionnés dans 11 hôtels par les autorités de la région et de 7 communes. Ces mesures d'urgence dureront au moins jusqu'à la fin juin et devraient selon les autorités locales être prolongées à court terme,

en proposant des solutions d'hébergement et de logement plus pérennes que les grandes structures qui accueillent les personnes pour une nuit. L'agence Bruss'Help a mis en place une [plateforme de crise](#) qui centralise toutes les places d'accueil disponibles en temps réel (y compris les lits d'hôpital pour les personnes touchées par la Covid-19). Cet outil qui pourrait également continuer à être utilisé.

## Une « station de quarantaine » pour les sans-abris atteints par le coronavirus à Berlin

[A Berlin en Allemagne](#), une « station de quarantaine » médicalisée peut accueillir jusqu'à 16 personnes sans-abri testées positives au coronavirus mais dont le cas ne nécessite pas une hospitalisation. Cette structure, qui vient s'ajouter aux 400 places d'hébergement d'urgence supplémentaires créées pour la durée de la crise, permet aux personnes accueillies de bénéficier de soins et leur donne les moyens de respecter une période de quarantaine de 14 jours. La station a été ouverte par l'association Berliner Stadtmission et est financée par le Land de Berlin et la mairie d'arrondissement.

## Prévention des expulsions et des risques d'impayés : l'exemple de l'Espagne

La question des expulsions est particulièrement importante en Espagne, qui a été gravement touchée par l'explosion de la bulle immobilière en 2007. Le gouvernement a annoncé un [moratoire des expulsions locatives](#) jusqu'à 6 mois après la fin de l'état d'urgence, avec le maintien du gaz et de l'électricité même en cas d'impayés. Les expulsions de propriétaires qui remboursent encore leur crédit ont également été interdites. Les locataires dont les revenus ont baissé lorsqu'ils sont inférieurs à 1600€/mois peuvent bénéficier d'une baisse de loyer ou d'un microcrédit à taux zéro pour couvrir jusqu'à 6 mois de loyer.

La situation de l'Espagne est particulière puisque le taux de travail non déclaré y est particulièrement important (plus de 10%, soit près de 2 millions d'emplois). Les travailleurs non déclarés ne peuvent pas bénéficier des aides financières prévues pendant la crise et sont donc dans une situation particulièrement difficile. Pour répondre à cette urgence, [un projet de revenu minimum](#) similaire au RSA est en cours d'adoption et devrait être versé en juin.

## La Fapil est membre de la FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris), qui appelle les institutions à prendre 7 mesures pour protéger les sans-abris au cours de la pandémie de Covid-19

La FEANTSA [appelle ainsi à](#) :

- Généraliser les tests notamment pour éviter le risque de formation de clusters d'infection.
- Prendre toutes les mesures possibles pour permettre à tous d'accéder à un logement d'urgence (en particulier la mobilisation de logements vacants).
- Protéger les bénéficiaires, les travailleurs sociaux et les bénévoles dans tous les services d'aide aux sans-abris (matériel de protection, mesures de distanciation...)
- Permettre à toutes les personnes sans-abri d'accéder aux services de santé, notamment en allant à leur rencontre.
- Garantir l'accès aux besoins les plus élémentaires (nourriture, hygiène) malgré la fermeture de certains services.
- Empêcher les personnes de perdre leur logement durant la pandémie, par exemple en interdisant les expulsions ou en garantissant des revenus de substitution.

- Eviter toute mesure coercitive à l'encontre des personnes sans-abri qui ne peuvent pas respecter les mesures de distanciation sociale.